



SYNDICAT DES PERSONNELS DE L'ASSEMBLÉE
NATIONALE – CGT

126 rue de l'Université – BP 24
75355 PARIS 07 SP

Paris, le 31 juillet 2018

Réforme de l'Assemblée : le statut, à la corbeille ?!

Notre tract sur la contre-réforme de notre fonction publique demandait de mettre le rapport des secrétaires généraux au pilon. Mais ce qu'a entériné la majorité du Bureau le 11 juillet dernier, c'est la mise du statut à la corbeille !

Trois corbeilles pour recycler le rapport des secrétaires généraux

Le 11 juillet, le Bureau nous a proposé le marché suivant : **maintien des droits des fonctionnaires en place** (le fameux « contrat "moral" ») et **développement de la mobilité extérieure des administrateurs** en échange d'une négociation sur :

– la **création d'une fonction publique à plusieurs vitesses** avec, pour occuper les emplois permanents : des personnels relevant du statut de fonctionnaire actuel, des personnels relevant d'un sous-statut de fonctionnaire (les nouveaux entrants), des fonctionnaires d'autres administrations de passage chez nous pour occuper des postes d'encadrement, des personnels en CDI et des personnels en CDD (publics et privés) ou en intérim... Un vrai choc de simplification dont on peut dès à présent deviner les difficultés de mise en œuvre au quotidien !

– l'**augmentation des contraintes pesant sur les fonctionnaires** : déjà très soutenues, elles ne vont pouvoir qu'augmenter sous l'effet conjoint d'une diminution globale des effectifs, de diverses mesures affectant le temps de travail et surtout des différences de sujétions entre contractuels (qui, et c'est normal, ne feront pas les séances de nuit et ne seront pas soumis aux permanences et horaires déréglés) et fonctionnaires (qui les feront et seront de moins en moins nombreux pour cela) ;

– le **rabotage méthodique d'un certain nombre de contreparties à nos sujétions** : dispositifs dérogatoires de fin de carrière (une corbeille entière rien que pour cela !), avance remboursable...

Pour le SPAN-CGT, le contrat qui nous est proposé est tout simplement malhonnête, injuste et inefficace.

Malhonnête car il prétend maintenir des droits acquis, alors que les mesures prises les dégraderont. **Injuste** pour nos futurs collègues qui feront le même travail sans bénéficier des contreparties associées à leurs contraintes, ce qui ne manquera pas de créer d'inévitables tensions au sein des services. **Inefficace** en ce qu'il promet une désorganisation des services qui, au final, dégradera le service rendu aux députés et à leurs collaborateurs, nos propositions visant bien au contraire à préserver à la fois cette qualité de service et les meilleures conditions de travail pour tout un chacun.

La concertation annoncée : pour quoi faire ?

La négociation qui nous est proposée n'en n'est pas une.

La « **corbeille 1** » sur les dispositifs dérogatoires de fin de carrière, discutée dès septembre, fixe leur date de suppression définitive à 2022 et ouvre à la négociation les étapes de cette extinction ! Or, 2022 c'est demain ! Quel syndicat sérieux pourrait d'ailleurs accepter une telle base de négociation, opposant les générations entre elles et contribuant à

scélérer une fonction publique qui, au contraire, et notre mobilisation le montre depuis plusieurs semaines, ne demande qu'à voir sa motivation renouvelée ?

La « corbeille 2 » relative aux rémunérations, discutée dès le mois d'octobre 2018, supprimerait sèchement l'abattement de 20 % pourtant promis à une rapide extinction naturelle (sur quoi va-t-on négocier ?) et crée un sous-statut de fonctionnaire ce qui, à nos yeux, n'est pas négociable. Convocation d'un comité technique début décembre, réunion du Bureau dans la foulée : deux mois à peine pour régler le sort de nos futurs collègues et mettre en pièce l'unité de notre statut !

La « corbeille 3 », discutée à partir du mois de novembre, est un « fourre-tout » dans lequel on trouve pêle-mêle les axes de travail suivants sélectionnés et traduits par nos soins : imposer aux personnels des tâches plus qualifiées à salaire égal, permettre le recrutement de directeurs contractuels (proches de la majorité ?) pour encadrer les équipes de fonctionnaires, supprimer des métiers qui concourent actuellement à la diversité des carrières et éventuellement (en toute fin de discussion si nous sommes sages ?) ouvrir des concours probablement rachitiques... Heureusement, nous aurons jusqu'à fin 2019 pour mener à bien cette négociation exaltante !

Le calendrier est donc clair. Mais en réalité la partie est jouée d'avance : dans tous les services, nos collègues fonctionnaires partant à la retraite sont en train d'être remplacés par des personnels contractuels. Par ailleurs, et ce n'est qu'un exemple parmi d'autres, chacun sait que, alors même que la négociation sur les rémunérations n'a pas commencé, il a d'ores et déjà été décidé que nous ne bénéficierions pas de l'indemnité compensatrice de la hausse de la CSG attribuée pourtant à tous les agents publics depuis le mois de janvier 2018.

Force est donc de constater que ce qui est demandé aux syndicats, corbeille par corbeille, c'est de donner la caution des représentants du personnel à la casse de leurs droits. En d'autres termes, d'organiser le sabotage du statut par les fonctionnaires eux-mêmes !

Le SPAN-CGT dénonce avec vigueur ce simulacre de démocratie sociale et l'imposture à laquelle les syndicats sont invités à s'associer. Le SPAN-CGT se servira de toutes les tribunes opportunes pour affirmer que non, la casse du statut n'est ni négociable, ni amendable.

Le SPAN-CGT, fort des consultations qu'il a menées au printemps, portera notamment les deux revendications suivantes :

1° Maintenir le statut pour tous, pour le présent comme pour l'avenir :

– recruter massivement par concours afin de pourvoir tous les emplois permanents ;

– mettre fin à la multiplicité des règles d'emploi sur les emplois permanents, en organisant l'intégration des personnels contractuels en place et en réaffirmant l'unité du statut pour tous les fonctionnaires, quelle que soit leur catégorie, quelle que soit leur date d'entrée dans les cadres ;

– maintenir notre régime de retraite et les dispositifs de départ anticipé.

2° Entamer une réflexion sérieuse sur les conditions de travail, pour enfin prendre en compte les risques spécifiques auxquels nous sommes exposés et réfléchir à une meilleure conciliation entre vie personnelle et vie professionnelle.

Chères et chers collègues, la mobilisation ne fait que commencer !

Nous vous proposerons un calendrier de rentrée sociale à la hauteur des enjeux et la poursuite de notre mobilisation jusqu'ici exemplaire afin de faire aboutir nos revendications. Sur ces bases, partagées par la très grande majorité comme l'ont montré nos réunions massives, l'unité la plus large des personnels et de leurs organisations doit pouvoir se réaliser.

Nous continuerons de nous y employer et comptons sur votre soutien.

-Toute l'actualité syndicale sur www.spancgt.fr

-Pour contacter le SPAN-CGT : écrivez à cgt.span@gmail.com ou appelez-nous au 01 40 63 81 09.